

3	03 30 00	Béton moulé en place
	03 40 00	Béton préfabriqué
32	03 70 00	Béton de masse
	32 13 13	Pavage en béton

MasterMatrix[®] 33

Adjuvant à rhéologie contrôlée

Description

MasterMatrix 33 est un adjuvant à rhéologie contrôlée, en instance de brevet, développé spécialement pour les bétons à faible affaissement. L'adjuvant MasterMatrix 33 est conforme aux normes ASTM C 494/C 494M pour les adjuvants de Type S, aux caractéristiques spécifiques.

Utilisations

Recommandé dans les applications suivantes :

- Pavage en béton des voies principales
- Bétons à faible affaissement
- Bordures et caniveaux
- Bétons évidés
- Barrières centrales
- Dalles alvéolées, traverses, dalles planes, poteaux, murs, tuyaux et autres produits courants
- Béton à affaissement standard et mélanges autoplaçants (SCC) où un aspect de surface de qualité supérieure est requis

Caractéristiques

- Modifie la rhéologie du béton
- Agit comme un lubrifiant
- Répond à la vibration
- Présente des propriétés thixotropiques – ajoute du corps au béton

Avantages

- Débit plus élevé, lequel augmente le taux de productivité/extrusion
- Facilite l'optimisation des matériaux cimentaires pour améliorer l'extrusion et la finition de surface
- Facilite l'utilisation de sables manufacturés ou à granulométrie discontinue
- Réduit les travaux de préparation de surface
- Procure des surfaces plus lisses
- Minimise les variations d'affaissement
- Améliore la qualité de déplacement
- Améliore l'esthétique et la durabilité
- Prolonge la durée de vie des vibrateurs industriels

Caractéristiques de Performances

Teneur en air : L'adjuvant MasterMatrix 33 n'affecte pas la teneur en air peu importe qu'il y ait ou non un adjuvant entraîneur d'air. Les doses typiques des adjuvants entraîneurs d'air peuvent servir à atteindre la teneur en air désirée.

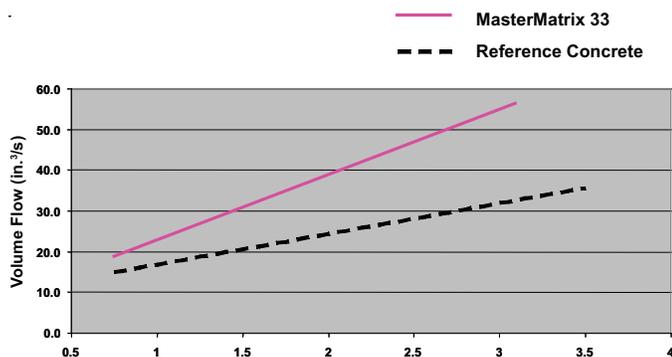
Temps de prise : L'adjuvant MasterMatrix 33 a très peu ou pas du tout d'impact sur le temps de prise du béton lorsqu'il est utilisé à des dosages entre 130 et 780 ml/100 kg.

Maniabilité/ finition : L'adjuvant MasterMatrix 33 donne un effet de lubrification au béton qui résulte en un mélange très maniable. Cet effet facilite la consolidation et finition des éléments conçus à partir d'un béton sec utilisé dans le domaine du préfabriqué. Un mélange à faible affaissement et à mise en place facile permet la conception et la mise en place de mélanges à faible ratio eau/liant, ce qui améliore la résistance à la compression et réduit l'affaissement des bords.

Résistance à la compression : L'adjuvant MasterMatrix 33 n'affecte pas la résistance en compression du béton.

Débit du volume : L'adjuvant MasterMatrix 33 va procurer au béton une augmentation de la fluidité lors de la vibration. Lors de l'utilisation de la boîte en L (L-Box qui est un équipement normalement utilisé pour mesurer le débit et l'écoulement de bétons autoplaçants en présence de formes complexes et d'armatures) avec une vibration externe, il est possible de mesurer le débit des bétons, même ceux avec un faible affaissement utilisés dans le domaine du préfabriqué.

Effect of MasterMatrix 33 on Volume Flow of Concrete



Note : 1 po = 25,4 mm, 1 po³ = 16,39 ml

Il a été démontré en laboratoire et essais sur le terrain que le béton avec adjuvant MasterMatrix 33 présente un débit plus élevé pour un affaissement de béton donné lors de la consolidation avec un niveau de vibration fixe. Ce comportement souhaitable peut permettre une augmentation de la productivité (plus de pièces à chaque heure) ou une production équivalente avec moins de vibration nécessaire. La vibration peut permettre d'allonger la vie utile de l'équipement et aide aussi à maintenir un minimum de bullage dans votre béton.

Principes d'utilisation

Dosage : Il est recommandé d'utiliser l'adjuvant Navitas 33 à des doses allant de 130 à 780 mL/100 kg (2 à 12 onces liquides par 100 lb) de produits cimentaires. Le dosage généralement utilisé dans les bétons préfabriqués est de 260 à 520 mL/100 kg (4 à 8 onces liquides par 100 lb). Toutefois, compte tenu des grandes variations de conditions rencontrées sur les différents chantiers, du grand nombre d'applications et des produits de béton, on devra parfois avoir recours à des doses autres que celles recommandées.

Malaxage : L'adjuvant MasterMatrix 33 est habituellement ajouté avec l'eau de gâchage initiale. Cependant, ce produit peut être ajouté après tous les autres ingrédients mis dans le malaxeur. De plus, l'adjuvant MasterMatrix 33 peut être ajouté à l'usine comme en chantier.

Remarques sur le produit

Compatibilité : L'adjuvant MasterMatrix 33 offre un meilleur rendement lorsqu'il est combiné à un adjuvant de la série Glenium®. L'adjuvant MasterMatrix 33 est compatible avec la plupart des autres adjuvants Master Builders Solutions utilisés dans la production de béton de qualité, y compris les adjuvants de réduction d'eau à portée normale, moyenne et élevée, ainsi qu'avec les entraîneurs d'air. L'adjuvant MasterMatrix 33 est également compatible avec la plupart des accélérateurs, retardateurs, adjuvants stabilisateur d'affaissement, inhibiteurs de corrosion et réducteurs de retrait. Toutefois, il est toujours recommandé de faire des essais en chantier pour valider la performance désirée.

Entreposage et manutention

Température d'entreposage : L'adjuvant MasterMatrix 33 doit être conservé à des températures supérieures à 0 °C (32 °F). Il est toujours recommandé de protéger l'adjuvant MasterMatrix 33 contre le gel. Cependant, si ce produit venait à geler, décongeler et reconstituer par une légère agitation mécanique.

Conservation : L'adjuvant MasterMatrix 33 a une durée de vie de 18 mois. S'il-vous-plait, consultez votre représentant de Master Builders Solutions concernant l'usage du produit si la durée de conservation de l'adjuvant MasterMatrix 33 a été excédée.

Distribution : L'adjuvant MasterMatrix 33 devrait être utilisé dans un système de dispensateur à alimentation directe. Il est recommandé d'équiper ce système d'un dispositif de sûreté en cas de problème de dosage. Consultez votre représentant de Master Builders Solutions pour connaître les équipements de dispersion appropriés à l'utilisation de l'adjuvant MasterMatrix 33.

Emballage

L'adjuvant MasterMatrix 33 est disponible en barils de 208 litres (55 gal) et en cubes de 1 041 litres (275 gal).

Document connexe

Fiche signalétique de santé et sécurité : Adjuvant MasterMatrix 33

Renseignements supplémentaires

Pour plus de renseignements sur l'adjuvant MasterMatrix 33 communiquez avec votre représentant de Master Builders Solutions du Canada.

Master Builders Solutions développe des technologies pour l'industrie de la construction, permettant ainsi aux gens de mieux construire. Nous sommes présents dans environ 40 pays et exploitons 35 sites de production comptant plus de 1 600 employés. Nous développons, produisons et commercialisons des adjuvants chimiques de haute qualité ainsi que des technologies de base adjacentes afin de relever les défis d'aujourd'hui et de soutenir un avenir décarboné. Notre personnel joue un rôle essentiel et associe des technologies de pointe à un héritage de marque solide afin de dépasser les attentes de nos clients et d'assurer une création de valeur continue.

Avis de garantie limitée

Master Builders Solutions Admixtures US, LLC ("Master Builders Solutions") garantit que ce produit est exempt de tout défaut de fabrication et respecte les propriétés techniques du présent Guide de données techniques, s'il est utilisé comme indiqué pendant sa durée de vie. L'obtention de résultats satisfaisants dépend non seulement de la qualité des produits, mais aussi de nombreuses circonstances indépendantes de notre volonté. MASTER BUILDERS SOLUTIONS N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, SUR SES PRODUITS, NOTAMMENT DES GARANTIES MARCHANDES OU DE CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER. Le seul et unique recours de l'acheteur pour toute réclamation concernant ce produit, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations faisant état d'une violation de garantie, de négligence, de responsabilité stricte ou autre, est l'expédition à l'acheteur d'une quantité de produit égale à celle qui n'est pas conforme à la garantie ou le remboursement du prix d'achat de ce produit, à la seule discrétion de Master Builders Solutions. Toute réclamation concernant ce produit doit être reçue par écrit dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'expédition. L'acheteur renonce aux réclamations déposées après ce délai. MASTER BUILDERS SOLUTIONS NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF (Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS) OU PUNITIF DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

L'acheteur doit déterminer l'adéquation des produits à l'utilisation prévue et assume tous les risques et responsabilités à cet égard. Ces renseignements, et tout autre conseil technique formulé ultérieurement, reposent sur l'expérience et les connaissances actuelles de Master Builders Solutions. Cependant, Master Builders Solutions n'assume aucune responsabilité quant à la communication de tels renseignements ou conseils, y compris dans la mesure où ces renseignements ou conseils peuvent être liés aux droits de propriété intellectuelle de tiers, en particulier les droits de brevet. De plus, aucune relation juridique ne peut être créée ou entraînée par la présentation de ces renseignements ou conseils techniques. Master Builders Solutions se réserve le droit d'apporter des changements selon les progrès technologiques et les développements ultérieurs. L'acheteur du ou des produits doit les tester pour déterminer leur adéquation à l'application et l'utilisation prévues avant de procéder à leur application complète. Seuls des experts qualifiés peuvent vérifier le rendement du produit décrit ici en procédant à des essais.